

On envisage une plantation d'arbres fruitiers sur le quai au Pont

Le Pont, 29 8bre 1902

A l'Administration du hameau du Pont,

Monsieur le Président et Messieurs,

Lors de la 1^{ère} reconnaissance des travaux de la route longeant le village du Pont, le Département des Travaux Publics à inscrit à son procès-verbal comme 3^{ème} observation : il est entendu que le village du Pont plantera des arbres le long du trottoir.

Monsieur le chef du Département a envoyé sur place deux délégués, Mr. le professeur Bieler et A Peneveyre pour étudier sur place le genre d'arbres qui conviendrait le mieux au climat de la contrée. Ces Messieurs ont arrêté leur choix sur le sorbier comestible tel qu'il figure au dessin ci-joint avec quelques arbres fruitiers à titre d'essai. Ils offraient en outre de nous installer une pépinière à l'ancien jardin du Collège et à donner des directions à Mr. Le régent qui pouvait à son tour les communiquer à ses élèves pour les soins à donner aux arbres fruitiers. La présente a pour but de venir vous demander de faire une étude des arbres à planter au bord du trottoir afin que le Département qui est bien disposé puisse en fournir une bonne partie gratuitement, et que les frais de plantation puissent se faire au premier printemps et figurent aux comptes de la route pour avoir droit au subside de l'Etat.

Veillez svp, après avoir pris connaissance des pièces ci-jointes, me les retourner au plus vite avec votre décision que je vais communiquer au Département des Travaux Publics.

Avec parfaite considération.

Ernest Rochat¹

Le Conseil Administratif du hameau du Pont au Conseil Général,

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons reçu différentes lettres des employés du Département de l'agriculture et commerce relatives à la plantation d'arbres le long du quai du Pont ; cette dépense étant portée au devis de la construction de cette route, en procédant à ce travail de suite, le hameau recevrait de l'Etat le subside de 40 % qui était alloué pour la route et le trottoir.

Afin de jouir de ce subside, l'administration vient demander au Conseil Général son autorisation au sujet de cette plantation et son approbation au sujet

¹ Mr. Ernest Rochat semble jouer ici le rôle d'intermédiaire entre le Département des Travaux Publics et le CA du Pont. Nous ignorons son rôle exacte.

des essences d'arbres que nous pourrions planter. L'administration proposerait les essences suivantes : le sorbier à fruits comestibles, des arbres fruitiers de Russie qui semblent bien résister chez nous ainsi que quelques tilleuls.

Nous désirerions que cette question soit discutée à fond au sein du Conseil Général afin de renseigner l'administration sur les idées du Conseil.

Nous demandons que le Conseil nous accorde le crédit qu'occasionnera cette dépense et qu'il traite aussi d'urgence cette question afin de pouvoir entrer en relations de suite avec le Département.

...

Pont, le 10 novembre 1902.

Annexes : 3 lettres – 1 gravure de sorbier

Rapport de la commission des arbres du quai du Pont

Cette commission est composée de MM.

Rochat Samuel forestier

Yersjn, Docteur

Rochat Edgar

Rochat Ch. Emile

Rochat-Mouquin

Tous sont présents moins Mr. Rochat Samuel forestier. La séance est ouverte à 9 h ½ dans la grande salle de l'hôtel.

La commission est donc unanime :

1o A recommander au Conseil Général la plantation des arbres prévus par le Département.

2o Exiger une distance minimale de 12 mètres entre chaque arbre

3o A les placer entre la route et le trottoir

4o A choisir comme espèces :

a) Le sorbier comestible

b) Le tilleul

c) Le maronnier \$

d) L'arbre fruitier des pays froids

5o A établir une police de surveillance très sévère

6o A inviter le Conseil administratif à faire les démarches nécessaires à établir une barrière sur le bord du quai pour éviter les accidents qui ne manqueront pas de se produire.

1903, recettes diverses et casuelles

Reçu de la Bourse des Pauvres, subside pour œuvre d'utilité publique, plantation d'arbres le long du trottoir du quai du Pont, 76.85

1903, dépenses diverses et casuelles

A Bornand frères cafetiers, dépenses faites en mai et juillet avec Mr. Peneveyres lors de la plantation des arbres du quai, 2.60 frs.

Payé au receveur de l'Etat pour plantation d'arbres le long du quai, 513.30

1904, dépenses diverses et casuelles

Auguste Rochat feu Gustave et Louis Rochat administrateur pour placer du treillis aux arbres du quai, soit 104 heures à fr. 0.35, 34.40

1907, recettes diverses et casuelles

Produit de la mise des pommes et des débris du clocher, suivant détail au registre des mises de bois, 67.23

1907, dépenses diverses et casuelles

A John Rochat, huissier, pour 23 heures à fr. 0.35 pour réparer les tuteurs et entourages d'arbres le long du quai, mai 07, 89.05

Toutes écritures suivantes toujours extraites du livre des comptes NA 5 :

1908 Produit net de la vente des pommes et des prunes provenant des arbres du quai en 1908, 9.60

1909 Pommes et prunes, 8.50

1910 Reçu de Antoine Locatelli à L'Abbaye pour dégâts aux arbres du quai par son fils, 5.-

Fruits du quai 22.-

1911 Fruits, 19.30

1912 Fruits, 11.50

Vente des fruits du 1^{er} octobre 1912 (AHP, SC14) :

Les fruits seront cueillis par les adjudicataires sans faire de dégât aux arbres. Les lots se paieront comptant. Il se paiera en outre 20 ct. par lot comme échute.

Lot 1 1 pommier, Mr. Gasser, 1.60 fr

Lo 2 1 pommier, Mr. Golay, 0.70 fr.

Lo 3 1 pommier, M. E. Rochat, 3.30 frs
Lo 4, 1 pommier, Mme ..., 0.40 fr
Lot 5 2 pruniers, Mme ..., 1.80 frs.
Lot 6, 1 prunier, Ls Mouquin, 1.40 fr.
Lot 7, 1 prunier, idem, 0.90 fr.
Lot 8, 2 pommiers, Adrien Rochat, 1,40 fr.

11.50

La section des routes : J.L. Rochat

1913 Fruits, 6.90

1914 Fruits 9.10

Mise des fruits du 17 septembre 1915 (AHP, SC 15) :

Conditions :

Art. 1 Les fruits seront cueillis soigneusement en évitant de casser les branches. La vente se fait au comptant. Il sera payé 10 cts par no comme échute.

No 1, deux pruniers Mr. Marti, 1.70 fr.

No 2 ... pommiers, G. Mouquin, 2 frs.

No 3, un prunier, Aug. Rochat, 1.30 fr.

No 4, un prunier, J. Golay (ou Giday) Develey, 7.10 frs.

No 5, deux pommiers, Ch. Rochat, 1.50 fr.

Total frs. 13.60

Le Pont le 17 septembre 1915. La section des routes. J. L. Rochat

1916 Fruits, 19.- Reçu de Peter-Mouquin pour les fruits de 2 sorbiers, 1.-

1917 Fruits, 3.80

1918 Fruits 73.20

1919 Fruits, 26.60

Dès 1920 plus aucune écriture ne semble portée quant aux fruits des arbres du quai du Pont. Notons au passage l'année record, voire extraordinaire, de 1918, avec un encaissement de 73.20, soit cinq ou six fois la moyenne ordinaire.



238. — Le Pont. — Le Quai

Deux photos du début du XXe siècle montrant les arbres fruitiers au début de leur croissance.



242. — Le Pont. — Le Quai



De beaux arbres en pleine floraison dans les années vingt sur le quai du Pont.



Vers la même époque. Des récoltes parfois presque miraculeuses.

